

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
VILLE DE CERET

Arrêté N° 725/ 2024
Règlementant l'utilisation des Arènes
Association Peña Punto G
Du 18 au 23 septembre 2024

Le Maire de la ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211.1, L 2212.2, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610.5, indiquant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe,

VU la loi 82.213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la circulaire de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en date du 19/06/2023, adaptant la posture Vigipirate à la période « été/automne 2023 » et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

VU le bulletin d'alerte Vigipirate en date du 13/10/2023 élevant la posture Vigipirate au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire

VU la délibération n°84/2024 en date du 05 juin 2024 portant acquisition des arènes de la ville,

VU la demande de de l'association Peña Punto G, domiciliée 1 place Pablo Picasso à Céret sollicitant l'utilisation des arènes, pour organiser un concert de Truc -Grand Prix Claude Astrou- du 18 au 23 septembre 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : Mise à disposition de l'association « Peña Punto G », des arènes de Céret du mercredi 18 septembre 2024 -08h30- au lundi 23 septembre 2024 -12h00- pour organiser un concert de Truc -Grand Prix Claude Astrou-

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e)

Fait à Céret, le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,

Brigitte Baranoff
1^{ère} Adjointe

